



Prorogation de sept jours de la mesure de suspension de l'enseignement au niveau de l'éducation nationale

En application des instructions de Monsieur le Président de la République, Monsieur *Abdelmadjid TEBBOUNE*, Chef Suprême des Forces Armées, Ministre de la Défense Nationale et au terme des consultations avec le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) et l'autorité sanitaire, le Premier Ministre, Ministre des Finances Monsieur *Aimene BENABDERRAHMANE* a décidé des mesures à mettre en œuvre au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus (COVID-19) au niveau du secteur de l'éducation nationale.

S'inscrivant toujours dans l'objectif de préserver la santé des citoyens et à les prémunir contre tout risque de propagation du Coronavirus (COVID-19) et au regard de la situation épidémiologique qui se caractérise encore par une rapide circulation du virus, il a été décidé de proroger la mesure suspension de l'enseignement au niveau de l'éducation nationale pour une période supplémentaire de **sept (7) jours**, à compter du **dimanche 30 janvier 2022** jusqu'au **samedi 5 février 2022**.

Le Gouvernement rappelle à cette occasion la nécessité d'intensifier les opérations de vaccination des fonctionnaires et personnels, notamment au niveau des secteurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.